

Le Vernet, le 4 janvier 2015

Monsieur et Madame Hébrard Jean-Claude  
6,rue de la Guadeloupe  
31810 Le Vernet

à

Monsieur le Président et Directeur des publications  
UFC-Que Choisir  
233 boulevard Voltaire  
75011 Paris

Courrier recommandé avec AR

Monsieur le Président,

Nous répondons à l'étonnant et insuffisamment documenté article de Monsieur Sez nec, paru dans votre revue Que Choisir du mois de janvier 2015 sur les ondes électromagnétiques artificielles, dont le contenu nous rappelle les propos des industriels.

Il laisse entendre :

- que ce sont les mêmes ondes que la radiodiffusion.

**Faux** :d'après l' extrait du rapport de l'Afsset d'octobre 2 009)

*Parmi les systèmes utilisant les radiofréquences, on peut citer :*

*- les réseaux de diffusion de contenu (radiodiffusion, télédiffusion) pour lesquels un émetteur émet à puissance constante pour couvrir une zone plus ou moins étendue dans laquelle se trouvent des récepteurs (radio, télévision, etc.) ;*

*- les réseaux cellulaires (réseaux mobiles professionnels, TETRA, téléphonie mobile GSM 900 et 1800, téléphonie mobile UMTS, etc.) ..... Dans ce cas, les puissances d'émission sont variables en fonction du volume de trafic de communications sur le réseau ;*

*- les systèmes sans fil de moyennes et courtes portées, de puissances variables selon les technologies : Wi-Fi (liaison internet entre bornes d'accès et ordinateurs), Bluetooth (liaison sans fil par exemple entre périphériques informatiques), téléphones sans fil domestiques DECT, systèmes sans fil pour la domotique (gestion d'énergie) et la sécurité (alarme), etc.*

- qu'en l'état actuel des connaissances aucun effet sanitaire n'a été démontré :

**Faux** . Le rapport Bioinitiative qui a analysé plus de 1500 études a conclu en 2007 à la nocivité de la téléphonie mobile avec les niveaux d'émission actuels et depuis les études le confirmant se sont multipliées. Le rapport BioInitiative 2012 est une compilation de 1800 nouvelles études .

Comme les opérateurs , vous dénigrez le rapport parce que Madame Cindy Sage, qui vend du matériel de protection, est bien membre du Comité d'Organisation mais:

- ce n'est pas elle qui a effectué les études montrant les dangers des CEM
- en dénonçant leur dangerosité et demandant un abaissement des seuils , elle travaille contre son entreprise....

Aucun règne vivant n'échappe à l'influence des ondes type téléphonie mobile, jusqu'aux plantes (une étude effectuée par des chercheurs de Clermont-Ferrand démontre un effet de stress sur des plants de tomates). A noter que les vivres de ce laboratoire ont été coupées quand les chercheurs ont voulu poursuivre sur les animaux et les humains.

Vous « oubliez » de mentionner :

- que le Pr Aubineau Docteur en neurophysiologie, Docteur es sciences en biologie, a participé au programme de recherche Comobio, lancé en mai 1999, et dont il a coordonné les études sur les animaux. Il a mis en évidence l'ouverture de la barrière hémato-encéphalique chez des rats

exposés à des micro-ondes, reproduisant les conditions humaines d'utilisation des téléphones portables.

- qu'en 2011 le Conseil de l'Europe s'est référé , entre autres , au rapport BioInitiative pour son propre rapport aboutissant à la Résolution 1815.
- que la récente étude de l'INERIS ( 3 avril 2013 ) a montré des effets à de faibles doses d'expositions, même avec un champ électromagnétique **continu** d'une fréquence de 900 MHz et d'une intensité d'1V/m
- que dans le groupe 2B de la classification OMS on trouve aussi le chlordécone, le DDT et le plomb
- que les opérateurs ne sont pas assurés par rapport aux risques sanitaires
- que la plupart des fréquences de la téléphonie mobile sont celles dont les radaristes militaires ne voulaient plus, en raison des effets sanitaires. Ce qui n'est pas bon, pour la santé des militaires serait donc bon pour celle des civils ?
- que les ingénieurs de la Silicon Valley évitent le Wi-Fi à leurs enfants..
- que des enfants souffrent d'électrohypersensibilité et sont privés d'une vie sociale avec des enfants de leur âge. Quant aux adultes de tous milieux professionnels qui perdent travail et lieu de vie décent pour se protéger, c'est bien sûr par plaisir !

Nous sommes au contact de personnes qui souffrent d'électrohypersensibilité et votre article ne fait qu'aggraver leur situation à travers le déni donc le mépris de leurs souffrances.

Par la diffusion de cet article, vous vous rendez co-acteurs de « la fabrique du doute » : lourde responsabilité morale.

Nous sommes surpris que cet article arrive :

- après que le Comité Economique et Social Européen (2013) ait demandé à la Commission Européenne de reconnaître l'électro-hypersensibilité comme une pathologie découlant d'un syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques .
- après que la MGEN - mutuelle de l'éducation nationale - vienne enfin de publier un article sur le sujet.
- juste avant que le film de Marc Khamane « Cherche Zone Blanche désespérément » ne soit diffusé sur Public Sénat
- après la récente parution du livre du docteur Dieuzaide sur les maladie des ondes
- avant que la loi Abeille ne revienne au vote à l'Assemblée Nationale en janvier.

Nous ne pouvons que rapprocher le contenu de votre article des assertions de Claude Allègre sur l'amiante en 1996 : Faculté de Jussieu, un « phénomène de psychose collective". En 1997, 30 ans après les USA, la France interdisait l'amiante et continue à compter les morts !  
A quand la diffusion d'articles affirmant l'innocuité du Round-up, des OGM, des nanotechnologies et de la biologie de synthèse !

Anciens fidèles adhérents, nous avons maintenant de sérieux doutes sur la qualité de vos études antérieures et ne renouvelerons assurément pas notre abonnement.

Notre avis personnel – pas de copie-collé - est en accord avec notre engagement associatif.

PJ Bulletin d'abonnement retourné